

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 février 2024

N° 2024/015 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le 29 février 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 23 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Didier TREMOUREUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ...:	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20240229- lmc112685-DE-1-1
Date réception : 8 mars 2024

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

VU le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2311-1-2, L. 2312-1, D. 2312-3, L. 5217-10-4,

VU l'article 107 de la loi n°2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le II de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

33 VOIX POUR

ACTE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Préfète du Val-de-Marne ainsi qu'au Président de l'Établissement Public Grand Paris Sud Est Avenir.

Que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site internet de la Ville de Chennevières sur Marne et consultable en mairie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 8 mars 2024 et de l'affichage le 8 mars 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.